

L'organisation de la DIRECCTE

La DIRECCTE d'Île-de-France, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, est née de la fusion et de la réorganisation, en un service déconcentré régional unique, de sept services régionaux de l'Etat issus du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, et du ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique.

Elle comporte

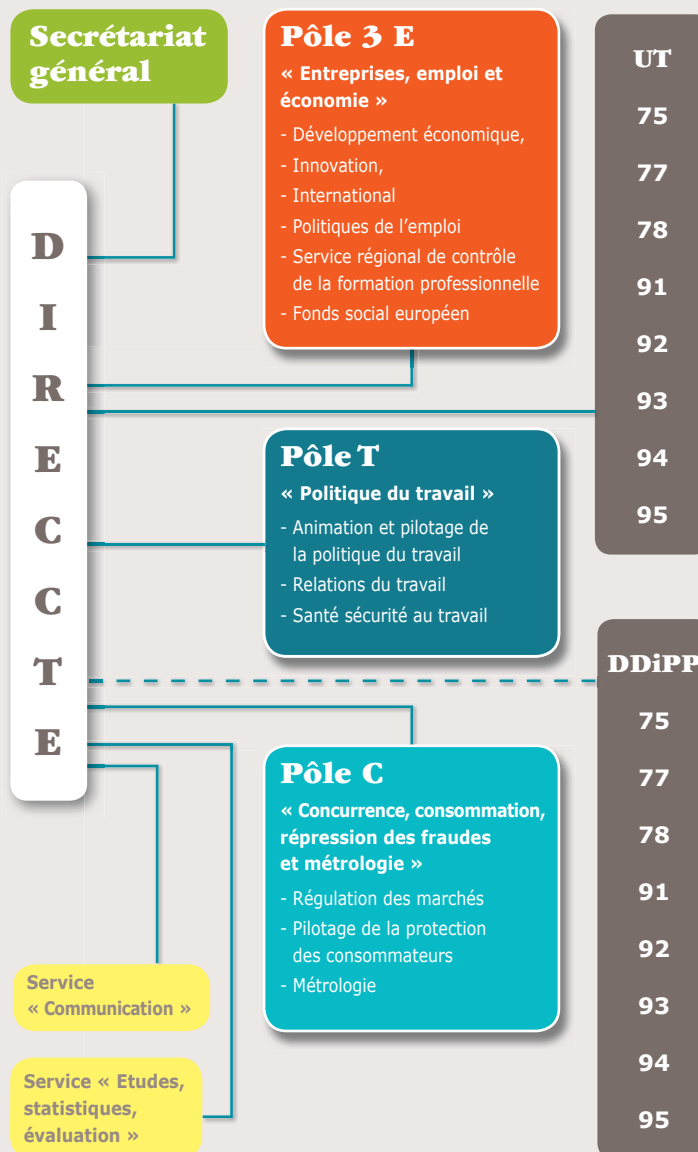
→ **1 échelon régional** à Paris, organisé en 3 pôles : Pôle 3 E (Entreprises, emploi et économie), Pôle T (Politique du travail), Pôle C (Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie) et un secrétariat général.

→ 8 unités territoriales (UT)

dans les 8 départements franciliens qui mettent en œuvre les politiques du travail et de l'emploi et contribuent au développement économique sur le territoire.

A l'origine de la DIRECCTE : 7 services régionaux

- la **DRTEFP** et les **8 DDTEFP** (direction régionale et directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle)
- la **DRCCR** (direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes)
- les services du développement industriel et de la métrologie de la **DRIRE** (direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement)
- la **DRCE** (direction régionale du commerce extérieur)
- la **DRCA** (délégation régionale au commerce et à l'artisanat)
- la **DRT** (délégation régionale au tourisme)
- la chargée de mission à l'intelligence économique



Les missions des 3 pôles

Elle réunit des compétences pluridisciplinaires et transversales et, est organisée en trois pôles.

Le Pôle 3 E

« Entreprises, emploi et économie »

- Il mène des missions qui relèvent de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle, du développement économique sur le territoire et à l'international, en direction des entreprises, des actifs ou des demandeurs d'emploi.
- Il soutient les entreprises dans leur recherche d'innovation et de compétitivité.

Le Pôle T

« Politique du travail »

- Il met en œuvre la politique du travail dans quatre domaines : les relations individuelles du travail, la santé et la sécurité au travail, les relations collectives et le travail illégal.
- Sa vocation est d'améliorer la qualité du travail et des relations sociales sur le territoire régional.
- Ses outils : la prévention et le contrôle assurés notamment par les services d'inspection du travail.

Le Pôle C

« Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie »

- Il pilote la mise en œuvre des politiques de contrôle en matière de concurrence et de protection des consommateurs.
- Il réalise des enquêtes dans les domaines de la concurrence et de la métrologie.
- Il apporte un appui à la réalisation des enquêtes effectuées par les **Directions départementales interministérielles de la protection de la population (DDiPP)**.

Les apports de la DIRECCTE

→ Un interlocuteur unique

Depuis le 1^{er} juillet 2010, la DIRECCTE constitue dans le domaine économique et social, l'interlocuteur unique de l'Etat pour les entreprises et les acteurs socio-économiques, excepté pour les questions fiscales et financières.

Ses équipes interviennent directement ou par l'intermédiaire de ses opérateurs auprès des entreprises, des employeurs et des salariés ou de leurs représentants, des demandeurs d'emploi, des porteurs de projets, des collectivités locales, des associations...

→ Les principaux axes d'intervention

Elle met en œuvre, en direction de ces acteurs, une intervention globale et cohérente de l'Etat en matière de développement économique et d'emploi, de politique du travail et de régulation des marchés.

Les priorités du projet de service

- 1 Soutenir le développement des territoires et filières au bénéfice des entreprises, des salariés et des demandeurs d'emploi franciliens
- 2 Assurer aux entreprises un environnement propice à l'innovation, à la compétitivité et à la concurrence
- 3 Développer le dialogue social dans les entreprises, secteurs et territoires
- 4 Assurer l'effectivité du droit du travail
- 5 Garantir un haut niveau de protection du consommateur en veillant à la sécurité des produits et services et en protégeant ses intérêts économiques
- 6 Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux et des opérateurs contribuant aux politiques publiques relevant de la DIRECCTE
- 7 Construire les nouveaux modes de relation avec les partenaires
- 8 Elargir la capacité d'études, de statistiques et d'évaluation à l'ensemble des missions

Vos contacts

Au niveau régional

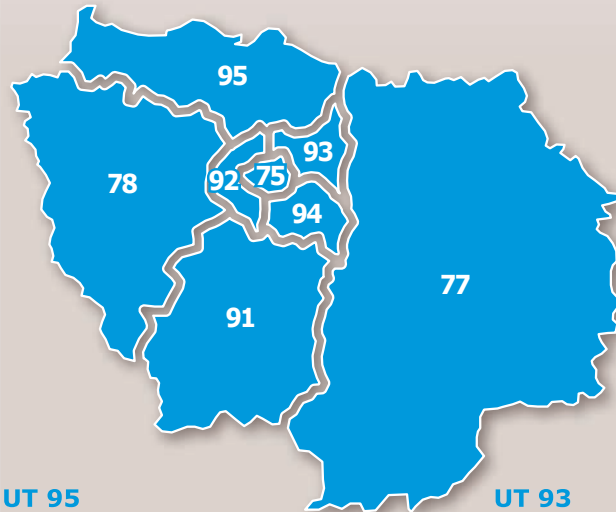
DIRECCTE

66, rue de la Mouzaïa - 75935 PARIS Cedex 19

Tél.: 01 44 84 26 99 - Fax : 01 42 41 22 77

Contactez vos interlocuteurs : prenom.nom@direccte.gouv.fr
dr-idf.direction@direccte.gouv.fr

Au niveau local



UT 95

Immeuble Atrium
3, bd de l'Oise
95014 CERGY-PONTOISE
Cedex
01 34 35 49 49

UT 93

1, avenue Youri
Gagarine
93016 BOBIGNY
Cedex
01 41 60 53 00

UT 92

13, rue de Lens
92022 NANTERRE
Cedex
01 47 86 40 00

UT 75

109, rue
Montmartre
75084 PARIS
Cedex 02
01 44 84 41 00

UT 94

Immeuble le Pascal
7, avenue du
Général de Gaulle
94007 CRETEIL Cedex
01 49 56 28 00

UT 78

Immeuble
« la Diagonale »
34, avenue du centre
78182 ST QUENTIN
EN YVELINES Cedex
01 61 37 10 00

UT 91

523, place
des Terrasses
de l'Agora
91034 EVRY
Cedex
01 60 79 70 00

UT 77

Cité administrative
20, quai
H. Rossignol
77011 MELUN
Cedex
01 64 41 28 59

Pour joindre ces unités territoriales par mail :

dd-numéro du département.direction@direccte.gouv.fr
exemple de paris : dd-75.direction@direccte.gouv.fr

Île-de-France



DIRECCTE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi

VOUS ÊTES

une entreprise,
un salarié,
un demandeur d'emploi,
un consommateur



LA DIRECCTE VOTRE INTERLOCUTEUR



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE